



- Terres**
- T1 - 10000 Poin/s/Ha
 - T2 - 9700 Poin/s/Ha
 - T3 - 9500 Poin/s/Ha
 - T4 - 9400 Poin/s/Ha
 - T5 - 9000 Poin/s/Ha
 - T6 - 8500 Poin/s/Ha
 - T7 - 8000 Poin/s/Ha
 - T8 - 7500 Poin/s/Ha
 - T9 - 6000 Poin/s/Ha
 - T10 - 10 Poin/s/Ha
- Bois**
- B1 - 7500 Poin/s/Ha

<p>AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER (Application de la loi du 29 février 2000)</p> <p>Recherche des propriétaires réels et Classement des terres effectuée dans la zone cadastrale selon la légende ci-contre sous le contrôle du Conseil Départemental de l'AUBE Consultation du 15/09/2020 au 15/10/2020</p>	
Plan approuvé par le Commissaire le Président : M. Jean-Jacques le Maire :	APPRIÈTE DU 15/09/2020 au 15/10/2020
Plan portant sur la zone d'application des dispositions de la loi du 29 février 2000 le Président : M. Jean-Jacques le Maire :	APPRIÈTE DU 15/09/2020 au 15/10/2020
Plan portant sur la zone d'application des dispositions de la loi du 29 février 2000 le Président : M. Jean-Jacques le Maire :	APPRIÈTE DU 15/09/2020 au 15/10/2020